

Communiqué de presse
La Roche-sur-Yon, le 6 juillet 2021

Certification Haute Valeur Environnementale

Le Groupe Cavac accompagne 66 exploitations vers la certification HVE

En juin 2021, 66 exploitations agricoles ont obtenu leur certification « Haute Valeur Environnementale » dans le cadre d'un accompagnement réalisé par le Groupe Cavac. L'objectif est d'atteindre 300 exploitations certifiées en 2022.

Un accompagnement individualisé plutôt qu'une formation collective, c'est le choix qu'a fait le Groupe Cavac pour préparer les exploitations à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Ainsi, 66 exploitations agricoles ont obtenu avec succès leur certification de niveau 3 en juin 2021, et 250 exploitations supplémentaires devraient leur emboîter le pas en 2022. Cette dynamique collective vers la HVE est déployée sur le périmètre coopératif de Cavac, tout comme dans la filiale VSN Négoce située à Niort (79).

« Le Groupe Cavac entend en faire un atout pour valoriser et différencier des productions durables, que ce soit en filières blé, légumes ou bovins viande », précise Christophe Vinet, directeur du Pôle Végétal. En effet, la certification HVE fait partie des produits durables de qualité reconnus dans les objectifs de la loi EGalim. D'ici le 1^{er} janvier 2022, les établissements de la restauration collective devront proposer au moins 50 % de produits de qualité et durables. Ceux qui sont issus d'exploitations certifiées HVE en font partie.

Un accompagnement au plus près des exploitations

HVE est le troisième et plus haut niveau de la certification environnementale, attestant que les exploitations sont engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement. La certification (option A) est fondée sur des indicateurs de résultats relatifs à quatre thématiques : la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et de l'irrigation.

Au sein du Groupe Cavac, ce sont les 17 techniciens agro-environnementaux (TAE) qui sont chargés d'accompagner les exploitations vers la HVE. La première étape consiste à faire un diagnostic, l'exploitation devant obtenir un minimum de 10 points pour chaque thématique afin de prétendre à la certification HVE. Que se passe-t-il à partir de là ? « Soit l'exploitation est conforme et peut prétendre à la certification, soit nous élaborons un plan d'actions pour lever les non-conformités », explique Simon Juchault, directeur Agroenvironnement et digitalisation. Sur 91 diagnostics réalisés cette année, 66 exploitations sont allées jusqu'au bout de la démarche et ont obtenu leur certification. Une belle satisfaction pour le Groupe Cavac, les exploitants et les équipes mobilisées.

« Le Groupe Cavac est engagé depuis plusieurs années dans la transition agro-écologique de ses exploitations et de ses pratiques, la certification vient reconnaître tout ce travail », conclut Christophe Vinet, directeur du Pôle Végétal

Contact Presse : Céline Bernardin - 06 13 37 65 75

c.bernardin@cavac.fr

66 exploitations certifiées HVE

80 % en polyculture-élevage - **20 %** en productions végétales